

5.4

Avis d'intention des assujettis et autres avis

5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS

Avis d'intention de procéder à la fusion de SSQ, société d'assurance-vie inc. et de SSQ, société d'assurance inc. en vertu de la loi sur les sociétés par actions

SSQ, société d'assurance-vie Inc. et SSQ, société d'assurance inc. ont l'intention de fusionner pour ne former qu'une seule société par actions régie par la *Loi sur les sociétés par actions*, RLRQ, c. S-31.1 et assujettie à la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1. La date envisagée pour la fusion est le 1^{er} janvier 2020.

Personnes morales fusionnantes:

- SSQ, société d'assurance-vie Inc. (« SSQ-Vie »)
2525 boul. Laurier Québec (Québec) G1V 2L2

Les catégories d'activités exercées au Québec par SSQ-Vie sont :

- | | |
|---|--|
| - Assurance sur la vie | - Assurance contre la maladie ou les accidents |
| - Assurance contre l'incendie (limitée à l'assurance voyage) | - Assurance cautionnement (limitée aux personnes morales qui lui sont affiliées) |
| - Assurance de responsabilité (limitée à l'assurance voyage, toutes autres activités dans cette catégorie étant limitée aux personnes morales qui lui sont affiliées) | - Assurance de biens (limitée à l'assurance voyage, à la garantie d'écart et à la garantie supplémentaire) |
| - Assurance automobile (limitée à l'assurance de remplacement, à la garantie d'écart et à la garantie supplémentaire) | |

- SSQ, société d'assurance inc. (SSQ-Assurance)
2525 boul. Laurier Québec (Québec) G1V 2L2.

Les catégories d'activités exercées au Québec par SSQ-Assurance sont :

- | | | |
|--|--|--------------------------------|
| - Assurance sur la vie | - Assurance de biens | - Assurance de frais juridique |
| - Assurance contre la maladie ou les accidents | - Assurance des chaudières et des machines | - Assurance contre l'Incendie |
| - Assurance automobile | - Assurance contre le détournement | - Assurance de responsabilité |

Personne morale issue de la fusion :

- Nom envisagé : SSQ, société d'assurance-vie inc.
- Adresse du siège envisagé: 2525 boul. Laurier Québec (Québec) G1V 2L2

La personne morale issue de la fusion exercera ses activités dans les mêmes catégories que SSQ-Vie et SSQ-Assurance.

Sur réception de la demande de permission de fusion et des pièces qui doivent y être jointes, en plus du réexamen de l'autorisation des assureurs fusionnant, l'Autorité prépare, à l'intention du ministre, un rapport sur les motifs justifiant de faire droit ou non à la demande de permission de fusion.

Le ministre pourra alors, s'il l'estime opportun, permettre la fusion.

Fait le 12 septembre 2019

Autorité des marchés financiers